

RÉPUBLIQUE DU CONGO



Commandes

Pour commander des exemplaires du *Profil de pays - République du Congo*, veuillez contacter :

Section de publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

Pour télécharger gratuitement une copie électronique des publications de la CEA, veuillez accéder au site : www.uneca.org/publications

© 2016 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés
Premier tirage : mars 2016

ISBN : 978-99944-68-31-7

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

SOMMAIRE

Remerciements	v
Le Congo en bref	vii
1. Vue d'ensemble	1
2. Contexte national et sous-régional	2
3. Performances économiques	5
3.1 Croissance économique et performances sectorielles	5
3.2 Politique budgétaire	7
3.3 Inflation et politique monétaire	7
3.4 Compte courant	8
3.5 Compte de capital, investissement direct étranger et flux d'aide au développement	9
4. Développement social	11
4.1 Dynamique démographique	11
4.2 Pauvreté et emploi	11
4.3 Santé	12
4.4 Éducation	13
4.5 Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes de la Commission de l'Union africaine	14
5. Principaux défis	15
5.1 Analyse de l'offre en infrastructures de transport	16
5.2 Infrastructures de transport et localisation des activités économiques	17
5.3 Mesures prioritaires pour favoriser le développement des infrastructures de transports au Congo	18
6. Évaluation de la qualité des données nationales	20
Références bibliographiques	21

Liste des encadrés

Encadré 1: Indice d'intégration régionale en Afrique: Congo	3
Encadré 2: Prévisions pour l'économie congolaise	6

Liste des figures

Figure 1: Taux de croissance du PIB au Congo, dans la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et en Afrique (en pourcentage)	2
Figure 2: Parts sectorielles dans le PIB et taux de croissance des principaux sous-secteurs d'activité en 2014	5
Figure 3: Parts relatives des agrégats de la demande par rapport au PIB et taux de croissance en 2014	6
Figure 4: Taux d'inflation en pourcentage	8
Figure 5: Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	8
Figure 6: Structure du commerce extérieur (2014)	9
Figure 7: Flux nets d'investissement direct étranger entrant au Congo (en millions de dollars)	10
Figure 8: Répartition de la population par groupes d'âge (en millions d'habitants)	11
Figure 9: Taux de pauvreté et croissance du PIB réel par habitant (en pourcentage)	11
Figure 10: Taux de mortalité néonatale et infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	12
Figure 11: Taux net de scolarisation du primaire/secondaire et taux d'alphabétisation des 15-24 ans	13

Liste des tableaux

Tableau 1: Finances publiques (en pourcentage du PIB)	7
Tableau 2: Le réseau routier congolais	16

REMERCIEMENTS

L'objectif de la série de profils de pays publiés par la Commission économique pour l'Afrique est de produire et de diffuser des analyses et des recommandations de politiques propres à chaque pays et à chaque région en vue d'une transformation économique qui favorisera une croissance soutenue et un développement social durable, renforcera l'intégration régionale et facilitera la planification du développement et la gouvernance économique. Les profils de pays sont le résultat de la collaboration des bureaux sous-régionaux de la Commission et du Centre africain pour la statistique, avec des apports de la Division des politiques macroéconomiques, de la Division de l'intégration régionale et du commerce et de la Division des politiques de développement social.

Le profil de pays du Congo a été réalisé sous la coordination générale et l'orientation de Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique, chargée de la diffusion du savoir, et a été rédigé sous la supervision générale d'Émile Ahohe, Directeur du Bureau sous-régional de la Commission en Afrique centrale. L'équipe de rédaction était coordonnée par Mamadou Malick Bal et comprenait Ghitu-I-Mundunge, Zhiyuan Qian, Abel Akara et Laurent d'Aronco.

D'importantes contributions ont été apportées au profil de pays par des institutions nationales comme l'Institut national de la statistique du Congo, l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques du Congo et par la Banque des États de l'Afrique centrale.

Le groupe d'examen interne mis en place par la Section de qualité opérationnelle de la Commission a fourni des observations et des contributions précieuses.

Nous tenons également à remercier le Professeur Désiré Avom pour ses critiques d'expert, et Open Data Watch pour l'examen et l'analyse des données.

Une mention spéciale va enfin à la Section des publications de la CEA pour l'édition, la traduction, la conception graphique et l'impression du présent profil de pays.

LE CONGO EN BREF

Informations générales		Classements	
Sous-région	Afrique centrale	Indice de développement humain (Programme des Nations Unies pour le développement)	136/188 (2014)
Langue officielle	français	Indice des inégalités entre les sexes (Programme des Nations Unies pour le développement)	137/155 (2014)
Monnaie	franc CFA	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim)	42/54 (2014)
Capitale	Brazzaville	Indice de la facilité à faire des affaires (Banque mondiale)	174/189 (2015)
Appartenance à une/des communauté(s) économique(s) régionale(s)	Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Indice de perception de la corruption (Transparency International)	146/168 (2015)



Croissance économique

Après s'être établie à 3,3 % en 2013, l'activité économique a fortement progressé à 6,8 % en 2014 au Congo. Les données de l'Institut national de la Statistique du Congo laissent entrevoir un ralentissement de la croissance de 4 points en 2015, pour ressortir à 2,8 %.



Politique budgétaire et politique d'endettement

Face aux besoins d'investissements publics dans les infrastructures et aux coûts plus élevés que prévu de l'organisation des Jeux africains de 2015 qui se sont déroulés à Brazzaville, la loi de finances rectificative de juillet 2014 a prévu une augmentation des dépenses de 36 % par rapport à 2013. Dans ces conditions, le solde budgétaire base engagements hors dons a reculé de 5,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013 à 3,4 % en 2014. Il est prévu qu'en 2015 il devienne déficitaire pour s'établir à -9,4 % du PIB.



Inflation et politique monétaire

Le taux d'inflation en glissement annuel a reculé de 5,3 % en 2013 à 0,9 % en 2014. Cette baisse s'explique par le recul des prix des produits alimentaires importés, l'amélioration de l'offre locale en produits vivriers, et la diminution des coûts de transport. Pour l'année 2015, la baisse attendue de la demande intérieure liée au recul des dépenses publiques devrait maintenir le taux d'inflation à un niveau faible, autour de 2,9 %.



Compte courant

Le solde courant est passé d'un excédent de 7,8 % du PIB en 2001 à un déficit de 27 % en 2014. Cette détérioration résulte du recul continu du solde commercial lié à l'effondrement des exportations de pétrole et au déficit persistant du compte des services. En 2015, ce solde devrait continuer de se détériorer à hauteur de -43,3 % du PIB.



Investissement direct étranger

Les flux entrants d'investissement direct étranger au Congo ont été évalués à 5,5 milliards de dollars en 2014 contre 2,9 milliards de dollars en 2013.



Dynamique démographique

La population du Congo est estimée à 4,6 millions d'habitants en 2015 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,7 %. La population âgée de moins de 15 ans représente 42,5 % de la population totale contre 53,2 % pour les 15-64 ans et 4,3 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus.



Pauvreté

La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour) est passée de 50,1 % en 2005 à 46,5 % en 2011. L'incidence de la pauvreté, qui touche davantage les femmes que les hommes, est de 74,8 % en milieu rural contre 32,3 % en milieu urbain.



Emploi

Le taux de chômage est de 11,3 % pour l'ensemble des six communes du Congo. Il affecte davantage les femmes que les hommes (12,6 % contre 10,3 %). Brazzaville et Pointe-Noire sont les communes qui enregistrent les taux de chômeurs les plus élevés (respectivement 11,3 % et 9,0 %).



Santé

La mortalité des enfants de moins de 5 ans a considérablement baissé depuis 2005, époque à laquelle le taux était de 117,0 décès pour 1 000 naissances vivantes. À partir de 2007, la mortalité a entamé une baisse progressive et a atteint le niveau le plus faible en 2013 (49,1 décès pour 1 000 naissances vivantes). La prévalence du VIH/sida parmi la population adulte a diminué, ramenée de 4,40 % en 1990 à 2,50 % en 2013.



Éducation

La tendance de l'évolution du taux net de scolarisation dans le primaire présente une croissance relativement constante. La proportion des élèves âgés de 6 à 11 ans inscrits dans le primaire a atteint la proportion de 88,27 % en 2012. Entre 2005 et 2012, le taux d'alphabétisation des 15-24 ans est passé de 89,1 % à 91 %.



Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes de la Commission de l'Union africaine

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire est de 49,8 % pour les filles, contre 57,5 % pour les garçons. Le taux d'activité des femmes est assez satisfaisant (79,8 %), mais il reste inférieur à celui des hommes (86,6 %). Les femmes sont toutefois peu représentées en politique, puisqu'elles représentent seulement 7,4 % des membres du Parlement.



VUE D'ENSEMBLE

Le taux de croissance du PIB réel de la République du Congo s'est établi à 6,8 % en 2014 contre 3,3 % en 2013. En raison de la baisse de l'activité pétrolière, la croissance économique se situerait à 2,8 % en 2015. Le taux d'inflation est passé de 5,3 % en 2013 à 0,9 % en 2014, dans un contexte d'accroissement de l'offre en produits alimentaires sur le marché. Le solde budgétaire base engagements hors dons a enregistré une baisse de 5,7 % du PIB en 2013 à 3,4 % en 2014. Le solde déficitaire du compte courant s'est pour sa part accru de 11,2 % du PIB en 2013 à 27 % en 2014. Cependant, le rythme de la croissance économique n'a pas été suffisant pour permettre une réduction significative du chômage des jeunes et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière de pauvreté et de santé maternelle et infantile.

La structure productive du pays essentiellement centrée sur l'exploitation du pétrole se traduisant par une faible inclusion, la diversification des activités économiques est primordiale pour

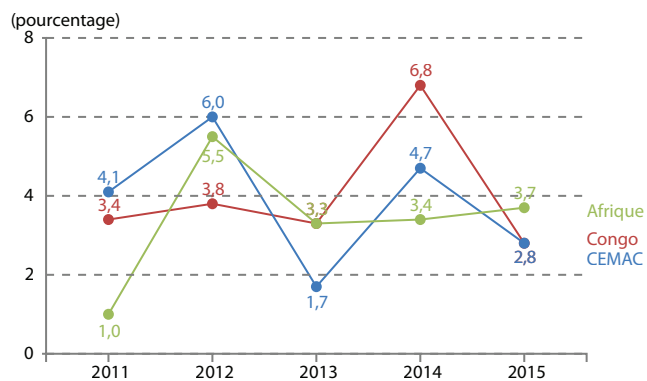
améliorer la qualité de la croissance, créer suffisamment d'emplois et réduire significativement la pauvreté. Elle est également essentielle pour réduire la vulnérabilité de l'économie congolaise aux chocs externes et les risques associés à la dépendance excessive de l'économie à l'égard du pétrole. Pour cela, le pays devra s'engager davantage non seulement dans la diversification des sources de croissance hors pétrole, mais aussi dans le développement des infrastructures, notamment celles de transport, nécessaires pour mettre en valeur ses énormes potentialités agricoles et forestières et favoriser le développement d'un secteur privé dynamique.

2

CONTEXTE NATIONAL ET SOUS-RÉGIONAL

Le taux de croissance du PIB réel du Congo enregistré en 2014 (6,8 %) est supérieur à la moyenne de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (4,7 %) et celle de l'Afrique (3,4 %). En revanche, l'activité économique a ralenti en 2015 dans un contexte marqué au plan international par la chute fréquente des cours des hydrocarbures. Des incertitudes pèsent sur les perspectives économiques à court terme compte tenu de la baisse tendancielle des cours du pétrole et des risques d'instabilité liés à la tenue d'élections présidentielles en 2016 et législatives en 2017.

Figure 1: Taux de croissance du PIB au Congo, dans la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et en Afrique (en pourcentage)



Source: Institut national de statistique du Congo.

Le Congo est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Avec un produit intérieur brut (PIB) nominal estimé à 6888,2 milliards de francs CFA en 2014, le Congo représente 14 % du total du PIB de la Communauté. Sa capitale, Brazzaville, et celle de la République démocratique du Congo, Kinshasa, séparées par le fleuve Congo sont les capitales les plus proches du monde. Cette proximité géographique donne potentiellement au Congo l'accès à un marché de 77,3 millions de consommateurs. Pour des pays limitrophes enclavés tels que la République centrafricaine, le Congo constitue une voie d'accès aux technologies de l'information et de la communication, grâce à la fibre optique du projet West Africa Cable System, qui passe sur ses berges (Agence de régulation des postes et des communications électroniques du Congo, 2015). Ce pays dispose d'un massif forestier estimé à 220 millions d'hectares et qui représente environ 10 % de la superficie du bassin du Congo. Le Congo est un ardent défenseur des questions liées aux changements climatiques du fait de son leadership aux niveaux sous-régional et continental. En sa qualité de porte-parole des États africains en matière de changement climatique et de gouvernance environnementale, il a joué un rôle décisif dans les négociations internationales depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

Encadré 1: Indice d'intégration régionale en Afrique: Congo

L'indice d'intégration régionale en Afrique vise à déterminer dans quelle mesure chaque pays africain respecte les engagements pris dans le cadre de mécanismes d'intégration panafricaine tels que l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Il s'agit d'un projet élaboré conjointement par la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. L'indice couvre les dimensions suivantes: i) la libre circulation

des personnes; ii) l'intégration commerciale; iii) l'intégration productive (développement de chaînes de valeurs régionales); iv) les infrastructures; et v) l'intégration financière et convergence des politiques macroéconomiques. La section ci-dessous donne un aperçu pour certains indicateurs. Une description technique de cet indice se trouve sur le site de la CEA via le lien www.uneca.org.

Performance globale

3^e rang dans la CEEAC (score: 0,53). Le pays le plus performant dans la CEEAC est le Cameroun (score: 0,66).*

Libre circulation des personnes – 3 ^e rang dans la CEEAC – (score: 0,52). Le pays le plus performant dans la CEEAC est Sao Tomé-et-Principe (score: 0,7).	Intégration commerciale – 8 ^e rang dans la CEEAC (score: 0,33). Le pays le plus performant dans la CEEAC est le Cameroun (score: 0,98).	Intégration productive – 5 ^e rang dans la CEEAC (score: 0,24). Le pays le plus performant dans la CEEAC est le Burundi (score: 0,84).	Infrastructures – première place dans la CEEAC (score: 0,69).	Intégration financière et convergence des politiques macroéconomiques – 5 ^e rang dans la CEEAC (score: 0,87). Le pays le plus performant dans la CEEAC est le Gabon (score: 1).
--	--	--	---	--

Libre circulation des personnes

Pour cet aspect de l'Indice africain d'intégration régionale, les pays sont évalués par deux indicateurs: la part des protocoles sur la libre circulation des personnes au niveau des CER ratifiés et le nombre de pays africains dont les ressortissants sont autorisés à entrer sans visa ou avec un visa à l'arrivée.

Le Congo est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), il a donc ratifié les articles 4 et 10 du Traité et du protocole portant sur la libre circulation des personnes et le droit d'établissement. Sont également mis en place des cartes et livrets de libre circulation de la CEEAC ainsi qu'un passage séparé aux ports, aéroports et zones d'entrée pour les ressortissants de la communauté. Le Congo fait donc preuve d'une bonne intégration concernant la libre circulation. Il fait partie des pays qui mettent intégralement en œuvre les dispositions des protocoles et se classe en troisième position. De plus, il

laisse rentrer environ 50 % des ressortissants des autres pays africains sans visa ou avec un visa à l'arrivée.

Intégration commerciale

L'Indice prend en compte plusieurs indicateurs comme les tarifs douaniers moyens sur les importations intra-CER, les importations et exportations de marchandises intra-CER. Le commerce de service n'est pas inclus dans cet indice en raison de données insuffisantes sur ce type de commerce en Afrique.

Le Congo impose des tarifs douaniers d'environ 5 % aux membres de la CEEAC, ce qui est en soi une bonne décision, qui nécessite toutefois une amélioration compte tenu des avancées relatives à la libre circulation décrites plus haut. Au même moment, la part des exportations du Congo dans le commerce intra-CER (27 %) et celle de ses importations (20 %) lui confère une forte intégration commerciale, avec une part dans le commerce intrarégional de 24 % en moyenne. Avec ce taux, le Congo se place à la septième position

du classement des pays les mieux intégrés dans le commerce intra-africain.

Intégration productive

L'Indice prend en compte les indicateurs du commerce intrarégional de biens, examine leur complémentarité et leur nature.

Le pays a ici un indice de complémentarité de seulement 27 %, ce qui est faible comparé à sa part dans le commerce intra-africain et qui ne facilite pas l'insertion dans une chaîne de valeur régionale. Par ailleurs, il y a une très grande faiblesse dans le commerce de biens intermédiaires (0,07 % pour les exportations et 0,09 % pour les importations).

Infrastructures

Pour ce qui est des infrastructures, le Congo se situe bien en comparaison avec les autres pays membres de la CEEAC.

Des informations concernant la performance du Congo dans la dimension de l'intégration financière et la convergence des politiques macroéconomiques peuvent être consultées dans le site web de l'indice d'intégration régionale en Afrique ou encore dans le rapport sur l'indice.

Les avancées en termes d'ouverture du Congo par la libre circulation et sa bonne intégration infrastructurelle de la CEEAC contrastent avec le retard de son intégration productive et commerciale au niveau régional. Il faut donc insister fortement sur ces domaines pour permettre au Congo de tirer profit de ses avantages acquis.

* Un système de classification à l'échelle continentale, comparant les performances de tous les pays africains en termes d'intégration régionale, est en cours d'élaboration et sera inclus dans la prochaine mise à jour du présent profil de pays

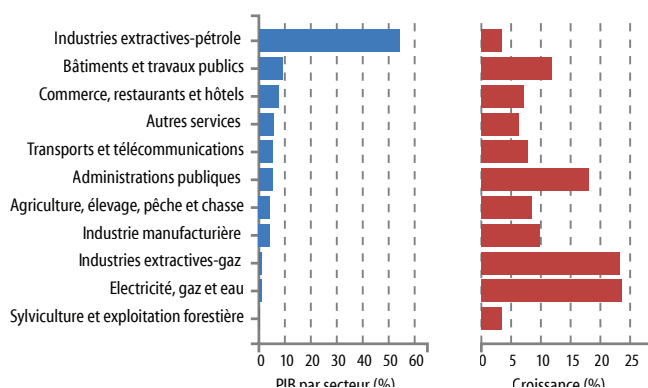
PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

3.1 Croissance économique et performances sectorielles

Après s'être établie à 3,8 % en 2012 et 3,3 % en 2013, la croissance économique a fortement progressé à 6,8 % en 2014, grâce à la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activité.

Du côté de l'offre, comme l'indique la figure 2, le secteur des industries extractives constitué essentiellement de pétrole brut domine la structure de production du pays, avec une part de 54,1 % dans le PIB en 2014. Cette prépondérance des hydrocarbures traduit les difficultés des autorités congolaises à engager une transformation structurelle de leur économie. Pourtant, le pays dispose de dotations importantes en ressources naturelles, tels que le bois et les produits forestiers non ligneux, lui offrant une opportunité de promouvoir une industrialisation fondée dans un

Figure 2: Parts sectorielles dans le PIB et taux de croissance des principaux sous-secteurs d'activité en 2014



Source: Institut national de statistique du Congo.

premier temps sur la transformation des produits de base.

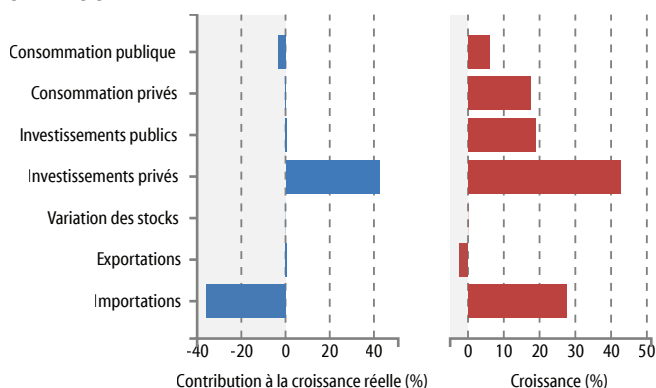
La croissance du secteur primaire s'est établie à 4,8 % en 2014 contre -4,9 % en 2013, du fait d'une augmentation conjuguée de 3,5 % de la production de pétrole brut et de 3,4 % des activités de la « sylviculture et de l'exploitation forestière ».

Le secteur secondaire a progressé de 9,8 % en 2014 contre 8,9 % en 2013. Cette performance reflète la bonne tenue des activités du bâtiment et travaux publics, avec une croissance de 11,8 % contre 10,2 % en 2013, ainsi que celle des activités des industries manufacturières qui ont enregistré une croissance de 9,8 % contre 9 % en 2013, notamment les activités brassicole et cimentière.

Au niveau du secteur tertiaire, la croissance est restée stable, 7,8 % en 2013 contre 8 % en 2013, soutenue par les activités des branches « transports et télécommunications » (7,8 % contre 9,1 % en 2013), « commerce, restaurants et hôtels » (7,1 % contre 9,2 % en 2013), et des autres services marchands (6,3 % contre 4,4 % en 2013).

S'agissant de la demande, elle a été soutenue par la composante intérieure qui, dans son ensemble, n'a été que partiellement affectée en 2014 par la baisse des revenus pétroliers. Cette bonne performance s'explique surtout par le relèvement des investissements privés dans le secteur pétrolier et par la hausse des investissements publics liés à l'organisation des Jeux africains en

Figure 3: Parts relatives des agrégats de la demande par rapport au PIB et taux de croissance en 2014



Source: Institut national de la statistique du Congo.

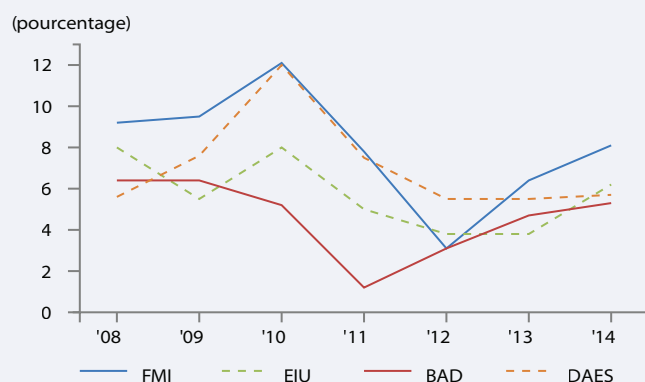
août 2015 à Brazzaville. Le rythme d'expansion de la consommation a en revanche ralenti du fait de la baisse de la consommation publique, non compensée par l'accélération des dépenses de consommation privée.

Les données de l'Institut national de la statistique du Congo laissent entrevoir un ralentissement de la croissance de 4 points en 2015, pour ressortir à 2,8 %. Dans la catégorie de l'offre, l'activité serait en recul de 0,3 % dans le secteur primaire, du fait de la baisse conjuguée de 3,3 % de la production de pétrole brut et de 1,3 % des activités de

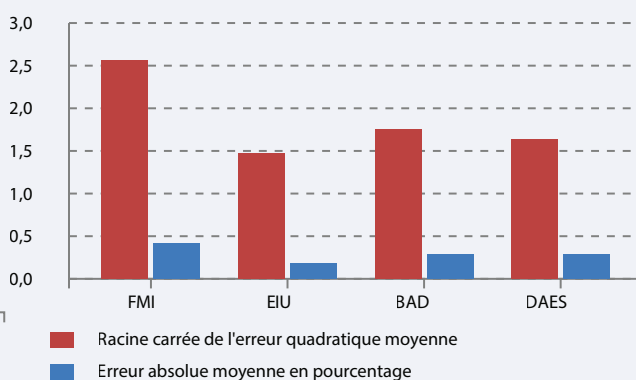
Encadré 2: Prévisions pour l'économie congolaise

L'évaluation de la qualité des prévisions vise à renseigner les décideurs politiques sur la pertinence des projections des agrégats macroéconomiques effectuées par les structures nationales et internationales, en vue de leur fournir des meilleures orientations dans la formulation et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement. Les données pour réaliser l'évaluation sont issues des sources nationales et internationales. La présente analyse est menée sur le taux de croissance économique, sur la base des données de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Economist Intelligence Unit (EIU) et du Fonds monétaire international (FMI) sur la période 2008-2014. Nous nous servons aussi des données du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU) sur la croissance du PIB (2001-2014). Les structures et institutions ont été classées sur la base de l'analyse des résultats issus de la technique de décomposition de Theil.

Prévision du taux de croissance du PIB (en pourcentage)



Précision des prévisions



La racine carrée de l'erreur quadratique moyenne et l'erreur absolue moyenne en pourcentage sont des mesures communes pour la précision des prévisions. Plus ces mesures sont élevées, moins précises sont les prévisions. Sur cette base, l'EIU fournit de meilleures prévisions pour le taux de croissance. Cependant, dans l'ensemble, les précisions sur les prévisions du taux de croissance s'écartent relativement des réalisations, du fait des erreurs de prévision élevées. Potentiellement, ces résultats semblent orienter les décideurs vers l'EIU pour les prévisions de taux de croissance. En outre, les erreurs de prévisions élevées sur le taux de croissance soulignent le besoin d'améliorer les techniques de prévision sur cet indicateur.

sylviculture et d'exploitation forestière. Le secteur secondaire progresserait de 6,5 % en 2015 grâce à la bonne tenue des activités des industries manufacturières, notamment les activités brassicole et cimentière. Quant au secteur tertiaire, il croîtrait moins vite par rapport à 2014 au taux de 3,7 %, suite au ralentissement des activités des branches « transports et télécommunications » (4,8 % contre 7,8 % en 2014), « commerce, restaurants et hôtels » (5,4 % contre 7,1 % en 2014) et des autres services marchands (4,7 % contre 6,3 % en 2014). Pour ce qui est de la demande, l'activité économique a été portée en 2015 par la demande intérieure qui progresserait de 2,7 %. La demande extérieure des biens et services se traduirait par une chute des exportations notamment pétrolières et par une baisse moins importante des importations.

3.2 Politique budgétaire et politique d'endettement

Les finances publiques du Congo sont toujours affectées par la baisse des recettes publiques consécutive au recul des revenus tirés du pétrole d'une part et par l'accroissement des dépenses publiques, surtout celles d'infrastructures d'autre part. Il en résulte que l'excédent budgétaire est en diminution continue depuis 2010. Le Gouvernement a maintenu l'orientation expansionniste de sa politique budgétaire en 2014 malgré une baisse de 10 % des recettes pétrolières. Face aux besoins

Tableau 1: Finances publiques (en pourcentage du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes	40,5	42,0	45,2	41,5	36,7
Pression fiscale (impôts et taxes / PIB)	7,8	8,9	11,0	12,7	15,2
Recettes pétrolières	32,3	32,4	33,9	29,1	20,3
Recettes non-pétrolières	8,2	9,6	11,3	12,4	16,4
Dépenses	25,1	35,9	39,5	38,1	46,1
Solde budgétaire (base engagements hors dons)	15,4	6,1	5,7	3,4	-9,4

Source: Institut national de la statistique du Congo.

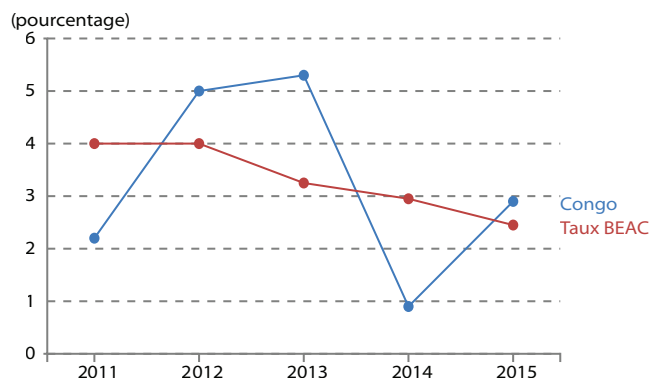
d'investissements publics dans les infrastructures et aux coûts plus élevés que prévu de l'organisation des Jeux africains de 2015 qui se sont déroulés à Brazzaville, la loi de finances rectificative de juillet 2014 a prévu une augmentation des dépenses de 36 % par rapport à 2013. Dans ces conditions, le solde budgétaire (base engagements, hors dons) a reculé de 5,7 % du PIB en 2013 à 3,4 % en 2014. Il est prévu qu'en 2015 il devienne déficitaire pour s'établir à -9,4 % du PIB.

Conscient que la vulnérabilité de l'économie et du budget aux chocs pétroliers rend urgente la mise en œuvre d'une politique de rééquilibrage budgétaire, le Gouvernement s'est engagé sur la voie de l'ajustement budgétaire en 2015. Aussi, la loi de finances initiale de 2015 a-t-elle été revue et adaptée à la baisse dans le cadre d'un collectif budgétaire. Ce resserrement de la politique budgétaire, qui se traduit par une diminution des dépenses publiques d'environ 15 %, devrait contribuer à atténuer les risques liés à la chute des cours du pétrole.

L'encours de la dette extérieure par rapport au PIB s'est situé à environ 32,5 % en 2014 contre 32,1 % en 2013. En outre, le ratio du service de la dette par rapport aux exportations est passé à 2,7 % en 2013 à 4,1 % en 2014. Malgré cette détérioration, le Congo a de nouveau respecté le critère de convergence de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale relatif au taux d'endettement public (inférieur ou égal à 70 % du PIB) en 2014.

3.3 Politique monétaire

Après une hausse liée à l'accélération de la demande intérieure entre 2011 et 2013, le taux d'inflation en glissement annuel a reculé de 5,3 % en 2013 à 0,9 % en 2014, revenant très en-dessous de la norme communautaire de 3 %. Cette baisse s'explique par le recul des prix des produits alimentaires importés et l'amélioration de l'offre locale en produits vivriers. Le recul de l'inflation

Figure 4: Taux d'inflation en pourcentage


Source: Institut national de la statistique du Congo.

est également dû à la diminution des coûts de transport, elle-même liée au développement des infrastructures de transport. Ce dernier a permis de faciliter l'acheminement des marchandises vers les centres urbains. En 2015, la baisse attendue de la demande intérieure liée au recul des dépenses publiques devrait maintenir le taux d'inflation à un niveau faible, autour de 2,9 %.

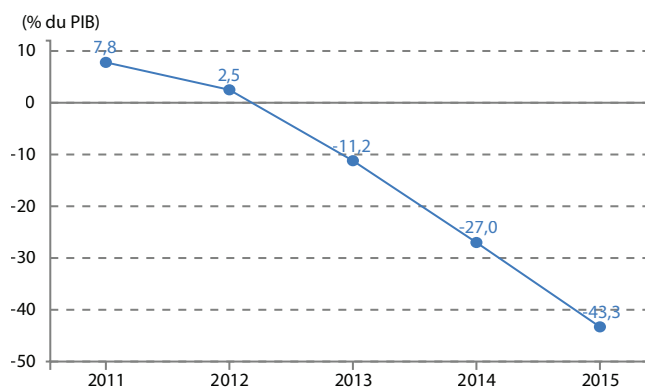
La politique monétaire commune définie et mise en œuvre par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a pour objectif la recherche de la stabilité monétaire interne et externe. Cette politique vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix plafonnée à 3 % selon les critères de convergence. Au regard du comportement des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière à court terme, la Banque a décidé d'assouplir la politique monétaire de la zone ces dernières années en baissant son principal taux directeur (le taux d'intérêt des appels d'offres - TIAO), successivement de 50 points en juillet 2013, de 25 points en novembre 2013, puis de 30 points en juillet 2014 et de 50 points en juillet 2015, pour passer de 4 % à 2,45 % sur l'ensemble de la période. Le taux d'intérêt de prise en pension et le taux des avances aux trésors ont suivi également une tendance baissière. En effet, entre juillet 2013 et juillet 2015 ils sont passés respectivement de 5,75 %

à 4,2 % et de 4 % à 2,45 %. Au niveau des conditions de banque, le taux créditeur minimum des dépôts des clients est resté inchangé depuis la dernière baisse, en juillet 2014, et se situe à 2,45 %.

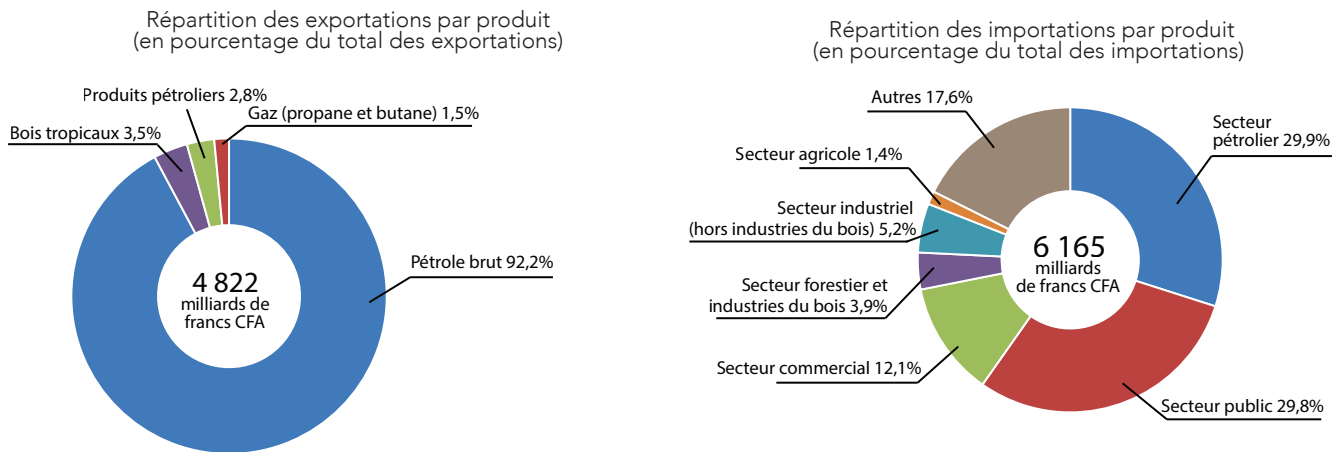
Sur le plan monétaire, les développements ci-dessus analysés ont eu pour effet la consolidation de la situation monétaire avec une croissance de la masse monétaire de 15,4 % en 2014. Les avoirs extérieurs nets du Congo ont augmenté en 2014 à 3 219,8 milliards de francs CFA. En 2014, le volume des crédits à l'économie a continué d'augmenter (+11,1 %), en liaison avec la bonne tenue de l'activité économique, notamment dans le secteur hors pétrole, et l'accroissement de la concurrence bancaire, avec l'installation de la nouvelle banque Agricultural Bank de Chine (Banque agricole de Chine).

3.4 Compte courant

Le solde courant est passé d'un excédent de 7,8 % du PIB en 2011 à un déficit de 11,2 % du PIB en 2013 puis de 27 % en 2014. Cette détérioration résulte du recul continu du solde commercial lié à l'effondrement des exportations de pétrole et au déficit persistant du compte des services. En 2015, en relation avec la chute des cours du pétrole

Figure 5: Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)


Source: Institut national de la statistique du Congo.

Figure 6: Structure du commerce extérieur (2014)


Source: Institut national de la statistique du Congo.

exporté par le Congo, ce solde continuerait de se détériorer à -43,3 % du PIB.

Les échanges extérieurs ont été marqués par une réduction de l'excédent commercial, qui est passé de 1 456,4 milliards de francs CFA (21 % du PIB) en 2013 à 742,5 milliards de francs CFA (10,7 % du PIB) en 2014, en relation avec un ralentissement des exportations et l'accélération des importations.

Le pétrole brut continue de dominer les échanges extérieurs du pays dans la mesure où il a représenté 92 % du total des exportations en 2014. Les autres produits d'exportation sont constitués de bois tropicaux (4 %), de produits pétroliers (3 %) et de gaz propane et butane (1 %).

Les importations, quant à elles, ont concerné à 30 % le secteur pétrolier, 30 % le secteur public et 40 % le secteur privé non pétrolier en 2014. Les produits manufacturés constitués des biens d'équipement, des matériaux de construction et des denrées alimentaires représentent l'essentiel des importations du secteur privé non pétrolier.

La forte concentration des exportations sur le pétrole et l'importance des produits manufacturés dans les importations posent, s'il en était encore

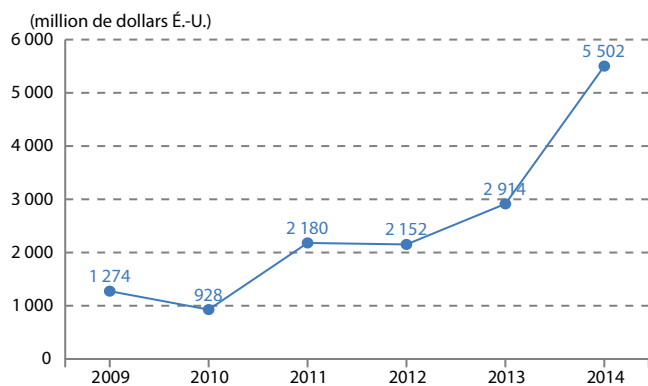
besoin, l'urgence de la transformation structurelle de l'économie. Cette situation exige de multiplier les efforts non seulement pour la mise en valeur des ressources en bois au regard de l'importance du bassin forestier, mais aussi le développement de l'agro-industrie dans ce pays qui dispose d'une quantité importante de terres arables.

3.5 Compte de capital, investissement direct étranger et flux d'aide au développement

Les flux entrants d'investissement direct étranger au Congo ont été évalués par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à 5,5 milliards de dollars des États-Unis en 2014 contre 2,9 milliards de dollars des États-Unis en 2013 (figure 7). Toutefois, l'essentiel de l'investissement direct étranger, que ce soit en termes de flux entrants ou de stocks, est orienté vers le secteur pétrolier, traduisant les difficultés du pays à attirer les investissements directs étrangers dans d'autres secteurs en raison des faibles performances en matière de climat des affaires.

S'agissant de l'aide publique au développement, les données fournies par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques

Figure 7: Flux nets d'investissement direct étranger entrant au Congo (en millions de dollars)



Source: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2015.

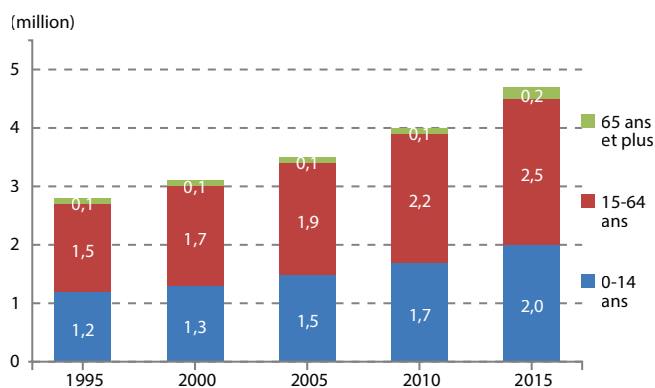
indiquent que les volumes d'aide destinés au Congo sont passés de 139,3 millions de dollars des États-Unis en 2012 à 150,8 millions de dollars des États-Unis en 2013. L'aide publique au développement reçue en 2014 est restée quasi inchangée par rapport à 2013 avec un montant de 150,7 millions de dollars des États-Unis. Une part importante de cette aide est orientée vers le développement des infrastructures économiques et sociales ainsi que les mesures relatives à la dette. La France, l'Union européenne et les États-Unis restent les principaux pourvoyeurs d'aide au Congo.

4.1 Dynamique démographique

Selon la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, la population du Congo est estimée à 4,6 millions d'habitants en 2015 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,7 %. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. La population âgée de moins de 15 ans représente en 2015 42,5 % de la population totale contre 53,2 % pour les 15-64 ans et 4,3 % pour les personnes âgées de plus de 65 ans et plus (figure 8).

Cette population qui est inégalement répartie sur le territoire est concentrée à 65,4 % dans les centres urbains. Ce déséquilibre qui s'est accentué au fil des années entre l'arrière-pays rural et les centres urbains représente une pression sur les autorités congolaises pour fournir davantage d'infrastructures sociales et économiques en milieu urbain.

Figure 8: Répartition de la population par tranche d'âge (en millions d'habitants)



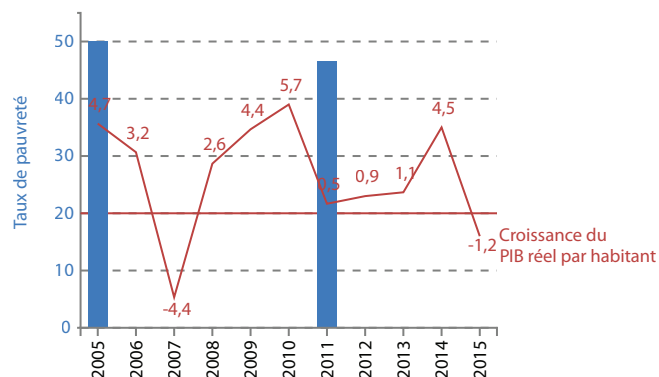
Source: Division de la population de l'ONU.

4.2 Pauvreté et emploi

Selon les données de l'Enquête congolaise auprès des ménages, réalisée en 2011, l'incidence de la pauvreté (proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar des États-Unis par jour) a baissé. Ce taux a ainsi été ramené de 50,1 % en 2005 à 46,5 % en 2011 (figure 9). L'incidence de la pauvreté qui touche davantage les femmes que les hommes est de 74,8 % en milieu rural contre 32,3 % en milieu urbain. Afin de favoriser l'inclusion spatiale, le Gouvernement congolais a entrepris depuis quelques années un programme de municipalisation accélérée qui a permis de désenclaver les départements et de réduire les inégalités régionales.

La malnutrition est manifeste dans les couches vulnérables de la population (enfants, femmes enceintes, personnes du troisième âge, ménages

Figure 9: Taux de pauvreté et croissance du PIB réel par habitant (en pourcentage)



Source: Institut national de la statistique du Congo, Fonds monétaire international, 2015.

à bas revenu). Elle se traduit, selon les données de l'Enquête démographique de santé 2011-2012, par le fait que: i) 14,3 % des femmes ont un indice de masse corporelle inférieur à 18,5 et présentent donc une déficience énergétique chronique; ii) parmi les enfants congolais de moins de 5 ans, 24 %¹ ont une taille trop petite par rapport à leur âge; iii) l'insuffisance pondérale touche 12 % des enfants de moins de 5 ans, soit une baisse de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'année 2005; et iv) l'anémie touche 11 % des femmes enceintes.

Ainsi, les enfants de moins de 5 ans (16 %) souffrant d'insuffisance pondérale sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (9 %) en 2012. On constate un recul de la malnutrition chronique par rapport à 2005 de 6 points de pourcentage, ramenée de 26 % à 20 % en 2012.

Pour ce qui est de l'emploi, les informations sur le chômage proviennent de la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel, réalisée en 2014 dans les six communes du Congo, auprès des personnes âgées de 15 ans et plus. Au sens du Bureau international du travail (BIT), le taux de chômage est de 11,3 % pour l'ensemble des six communes du Congo. Il affecte davantage les femmes que les hommes (12,6 % contre 10,3 %). Brazzaville et Pointe-Noire sont les communes qui enregistrent les taux de chômeurs les plus élevés (respectivement 11,3 % et 9,0 %). Dans trois autres communes (Dolisie, Nkayi et Ouesso), le taux de chômage est en dessous de 5 %.

4.3 Santé

Selon les données de la Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde, 2015), l'espérance de vie à la naissance au Congo a progressé de 54,6 ans en 2006 à 61,7 ans en 2013. L'espérance de vie des femmes (63,2 ans en 2013)

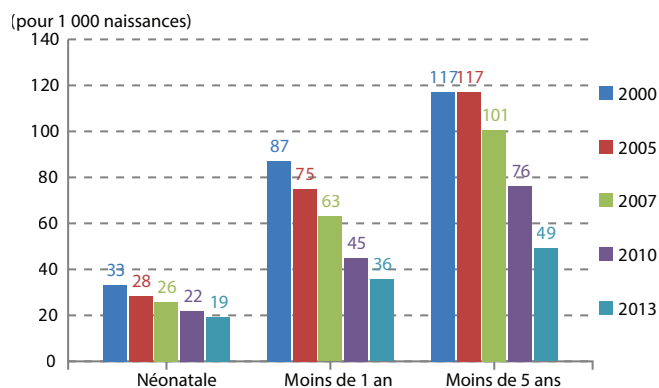
¹ Pour des raisons de comparaison, cette valeur a été recalculée avec les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) 1977 et représente 20 % en 2011-2012.

reste supérieure à celle des hommes (60,2 ans en 2013).

La mortalité des enfants de moins de cinq ans a considérablement baissé depuis 2005, époque à laquelle le taux était de 117 décès pour 1 000 naissances vivantes. À partir de 2007 la mortalité a entamé une baisse progressive et a atteint le niveau le plus faible en 2013 (49,1 décès pour 1 000 naissances vivantes). La mortalité infantile a également connu une baisse en passant de 87 à 35,6 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2005 et 2013. Cette évolution à la baisse des taux de mortalité depuis 2005 traduit l'amélioration du système sanitaire. Les responsables congolais poursuivent les axes stratégiques de renforcement de l'offre de santé et d'amélioration de la qualité des soins. La priorité a été accordée à la construction et à la réhabilitation des infrastructures, ainsi qu'au renforcement des capacités des ressources humaines. Ces mesures, combinées à la mise en place de dispositifs de gratuité, ont permis d'améliorer l'accès aux soins.

En ce qui concerne la santé maternelle, on enregistre encore un nombre élevé de décès maternels au Congo même si des progrès ont été accomplis par rapport à 1990. En effet, le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances

Figure 10: Taux de mortalité néonatale et infantile (pour 1 000 naissances vivantes)



Source: Institut national de la statistique du Congo, Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, 2014.

vivantes a été ramené de 670 en 1990 à 410 en 2013 (Division de statistique de l'ONU, 2014). Il est à noter que du point de vue du pourcentage de naissances assistées par un personnel de santé qualifié, les résultats sont meilleurs avec près de 94 % en 2012 (Division de statistique de l'ONU, 2015).

La prévalence du VIH/sida parmi la population adulte du Congo a diminué passant de 4,40 % en 1990 à 2,50 % en 2013 (Division de statistique de l'ONU, 2015), grâce à des interventions ciblées et à un accès accru aux thérapies antirétrovirales. Cela traduit une volonté politique du Gouvernement de lutter contre la pandémie.

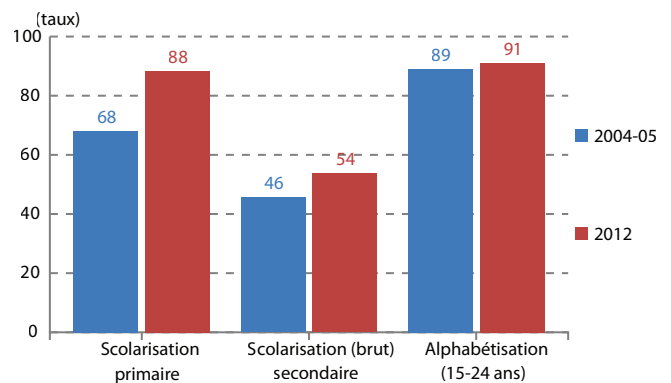
En ce qui concerne le taux d'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants, il a augmenté en 2012 passant de 169 en 1990 à 381 en 2012. Au plan de la mortalité due à cette maladie, les taux ont également augmenté passant de 29 décès pour 100 000 habitants à 42 décès pour 100 000 habitants (Division de statistique de l'ONU, 2015).

La proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole a connu une nette progression depuis 2003, où elle se situait à 45,7 %. En 2011, cet indicateur a été estimé à 74,9 %. Plusieurs raisons peuvent être avancées parmi lesquelles: i) l'amélioration et le maintien des performances du Programme élargi de vaccination de routine; ii) le renforcement de la prévention et de la gestion des flambées épidémiques des maladies évitables par la vaccination; iii) le renforcement des capacités du personnel de santé chargé de la vaccination et du Programme élargi de vaccination à tous les niveaux; iv) le renforcement de la chaîne de froid aux niveaux central et des circonscriptions sociosanitaires; et v) la mise en œuvre des activités de sensibilisation sur la vaccination.

4.4 Éducation

Dans le secteur de l'éducation, la tendance de l'évolution du taux net de scolarisation dans le primaire présente une croissance relativement constante. La proportion des élèves âgés de 6 à 11 ans inscrits au primaire a crû entre 2005 et 2007, pour décroître légèrement, rebondir à partir de 2009 et atteindre la proportion de 88,27 % en 2012 (figure 11). Pour ce qui est du taux d'alphabétisation des 15-24 ans, les statistiques sur la période 2005-2012 permettent de constater que cet indicateur a évolué à la hausse de 89,1 % à 91 %. Ces résultats confirment l'engagement du gouvernement congolais à accorder la priorité à l'amélioration du capital humain.

Figure 11: Taux net de scolarisation dans le primaire et le secondaire et taux d'alphabétisation des 15-24 ans



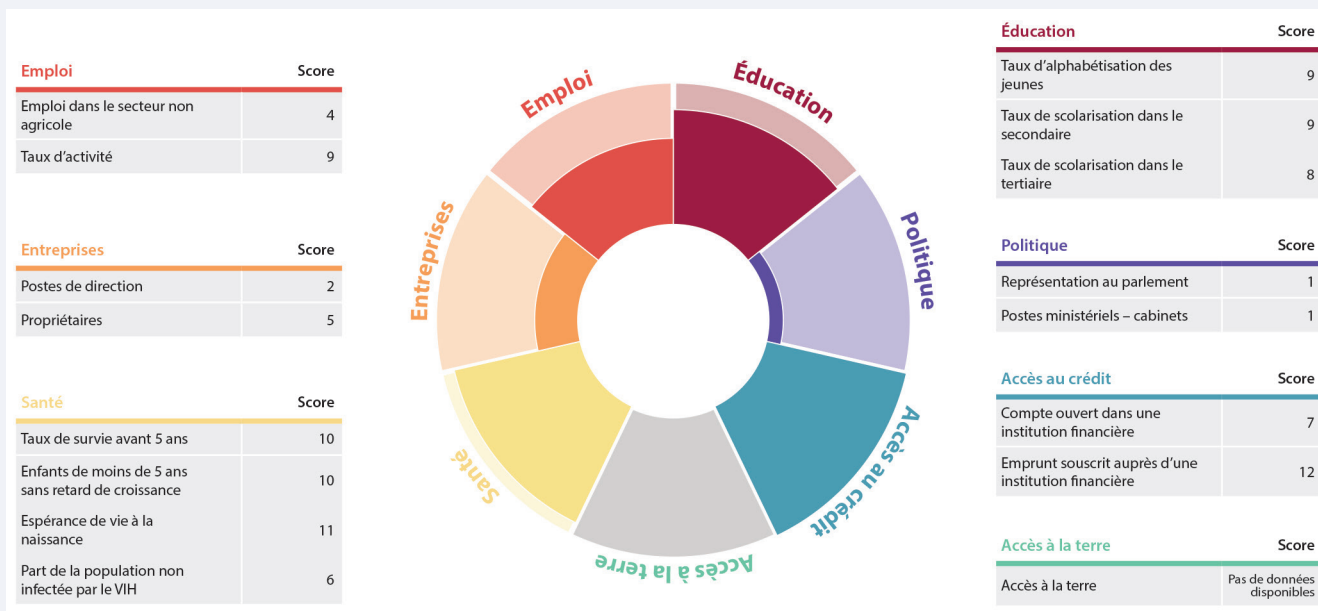
Source: Institut national de statistique du Congo, 2015; Banque mondiale, 2016.

4.5 Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes de la Commission de l'Union africaine*

L'Union africaine a proclamé 2015, *Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique*, dans le but d'imprimer un élan à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sur le continent. En vertu de cet engagement, elle a élaboré une fiche d'évaluation de l'égalité des sexes en Afrique. Cette fiche vise à évaluer la situation en matière d'égalité des sexes et

d'autonomisation des femmes dans sept secteurs essentiels qui concourent à la transformation de la vie des femmes en assurant leur contribution à une croissance diversifiée, soutenue et inclusive. Ces secteurs essentiels sont les suivants: emploi, secteur des entreprises, accès au crédit, accès à la terre, participation à la vie politique et à la prise de décisions, santé et éducation aux niveaux du secondaire et de l'enseignement supérieur.

Interprétation du diagramme circulaire : Les résultats sont notés de 0 à 10, sachant que 0 correspond au pire niveau d'inégalité, 5 à une parité intermédiaire et 10 à une parité parfaite. La parité parfaite se traduit par une situation où les hommes et les femmes sont représentés à parts égales, quel que soit le degré de développement de la variable ou de l'indicateur évalué(e). Certains pays obtiennent un score supérieur à 10, ce qui signifie que les femmes jouent potentiellement un rôle plus décisif que les hommes dans le sous-secteur considéré du pays en question. Il convient toutefois de ne pas tirer de conclusions hâtives sur la seule foi des résultats, en particulier lorsqu'il existe de grandes variations d'un pays à l'autre en ce qui concerne les réalisations en matière de développement**.



* Les données utilisées pour calculer les résultats proviennent de plusieurs bases de données et sources internationales, à savoir : Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, indicateurs de développement, base de données sur l'intégration financière mondiale et enquêtes globales de la Banque mondiale, base de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'égalité des sexes et les droits fonciers, Bureau international du Travail (BIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Division de la population du Secrétariat de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Union interparlementaire (UIP) et certaines sources de données nationales. Pour l'indicateur concernant l'accès à la terre, les données sont tirées de plusieurs sources; l'établissement des résultats et l'harmonisation des cadres législatifs ont été réalisés en interne par le Centre africain pour la statistique et le Centre africain pour le genre.

** Le diagramme circulaire provient de la fiche d'évaluation de l'égalité des sexes, élaborée par la Commission de l'Union africaine et présentée aux chefs d'État et de gouvernement à la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, en juin 2015.

PRINCIPAUX DÉFIS

L'accélération des réformes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie constitue un des principaux défis auxquels les autorités congolaises devront faire face. Dans cette perspective, la diversification de la structure productive est primordiale pour améliorer la qualité de la croissance, créer suffisamment d'emplois et réduire significativement la pauvreté. Elle est également essentielle pour réduire la vulnérabilité de l'économie congolaise aux chocs externes et les risques associés à la dépendance excessive de l'économie à l'égard du pétrole.

En effet, l'économie congolaise se caractérise par la prépondérance du secteur pétrolier conduisant ainsi à une étroitesse de la base productive de l'économie. Étant donné l'importance stratégique des secteurs non pétroliers pour une croissance durable et un développement inclusif, la maîtrise de l'enjeu d'une transformation structurelle implique des défis auxquels le Congo devra faire face, parmi lesquels le défi du développement et de la maintenance des infrastructures de transport axé non seulement sur la situation présente de l'économie, mais surtout sur la restructuration économique du Congo. La pertinence de ce défi est fondée sur la situation actuelle d'une géographie des transports dominée par l'axe Pointe-Noire-Brazzaville et son hinterland, mais aussi sur les exigences de la maîtrise de l'enjeu de construction d'un espace économique national intégré et équilibré.

Les transports constituent donc un des éléments indispensables à la croissance, au développement socioéconomique et à la transformation structurelle du pays. Principal vecteur d'intégration économique, les infrastructures et les services de transport sont le préalable à la facilitation des échanges et à la circulation des biens et des personnes. Longtemps perçue comme un outil d'accessibilité pour les échanges commerciaux et mondiaux, les infrastructures de transport restent l'un des piliers du développement en vue de l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Compte tenu des défis liés à l'intégration sous-régionale, le Congo accuse un retard considérable dans le développement de ses échanges régionaux, en raison notamment du manque d'infrastructures de transports fiables et adéquats (voir plus haut l'encadré sur l'indice d'intégration régionale). En effet, les voies et moyens de transports existants, sont essentiellement orientés vers un commerce totalement extraverti, d'où le faible développement des infrastructures, des services de transport et l'intégration physique limitée du réseau.

L'analyse des infrastructures de transport a pour objet de présenter les avancées actuelles dans ce domaine et les défis auxquels le Congo doit faire face afin que le secteur des transports puisse contribuer efficacement à la transformation structurelle du pays.

5.1 Analyse de l'offre en infrastructures de transport

La mise en œuvre du Plan national des transports² a permis d'améliorer l'état des réseaux de transport congolais, tous modes confondus. Cependant, le niveau de service sur l'essentiel des réseaux reste encore préoccupant. Les projets majeurs portent sur l'extension du réseau routier et sa connexion avec les pays voisins, ainsi que la réhabilitation et la modernisation du chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et des ports fluviaux.

Les routes et le transport routier

Le Plan national des transports 2012-2016 a réalisé un diagnostic sur la situation des routes et le transport routier. Le Congo dispose d'un réseau routier de 20 925 km répartis en 5 569 km de routes nationales, 4 401 km de routes départementales, 7 380 km de routes rurales, et 3 575 km de routes urbaines faiblement praticables en raison de leur état défectueux. 9,4 % de ce réseau est bitumé dont 2,8 % de voies urbaines et 6,6 % de routes interurbaines. Le réseau routier congolais reste donc essentiellement en terre, à 90,6 %. À cela, s'ajoute un parc d'ouvrages de franchissement de 7 158 mètres linéaires, constitués de ponts, viaducs, dalots et bacs.

Le mauvais état des routes constitue un grand problème de viabilité du réseau en toute saison. De ce fait, plusieurs axes routiers sont impraticables en temps de pluie, entravant la fluidité du trafic des biens et des personnes, contribuant fortement à la réduction du volume de la production agricole commercialisée et par conséquent affectant le niveau des prix. Cet état défectueux du réseau routier constitue une des causes du nombre élevé d'accidents de la route.

Sur le plan réglementaire, on note un manque de fichier informatisé de titres de propriété de véhicules et de permis de conduire, et une absence de la réglementation en matière de pollution automobile. Il y a donc nécessité de renforcer les capacités des structures chargées aussi bien de la réglementation routière, que du contrôle technique des véhicules.

Le Gouvernement entend développer et sécuriser le transport routier par le renforcement de la réglementation routière et la promotion des services de transport routier. De ce cadre, des projets de sécurisation des titres de propriété des véhicules, de formation des conducteurs, de mise en place et de maîtrise des statistiques routières, de contrôle technique des véhicules, en particulier des aspects liés au respect des normes environnementales sur la

Tableau 2: Le réseau routier congolais

Types de routes	Bitumé			En terre			Total		
	Linéaire en km	Part du réseau	Proportion en bon état	Linéaire en km	Part du réseau	Proportion en bon état	Linéaire en km	Part du réseau	Proportion en bon état
1. Routes nationales	930	4,4%		4 639	22,2%		5 569	26,6%	
2. Routes départementales	308	1,5%		4 093	19,6%		4 401	21,0%	
3. Routes rurales	150	0,7%		7 230	34,6%		7 380	35,3%	
4. Routes urbaines	588	2,8%		2 987	14,3%		3 575	17,1%	
Total	1 976	9,4%		18 949	90,6%		20 925	100,0%	32,0%

Source: Secrétariat technique permanent du Congo, *Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté*; Données de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale.

² Le Plan national des transports a été préparé en 2004 avec pour objectif principal de fournir des services de transport de qualité et à moindre coût, d'assurer un accès aux centres économiques et sociaux sur tout le territoire national et de faciliter le commerce intrarégional.

pollution, constituent l'armature du programme de développement du transport routier au Congo.

Les autres infrastructures de transport

Pour assurer l'intermodalité des réseaux de transport, le Gouvernement a réalisé d'énormes investissements dans les installations ferroviaires, aéroportuaires et portuaires.

Le réseau ferroviaire long de 795 km, déjà en mauvais état, offre actuellement un niveau de service peu satisfaisant, malgré les efforts de réhabilitation en cours. Ainsi, sur de nombreuses sections, des parties importantes du réseau sont dégradées: plateformes, ballasts, ouvrages d'art. Dans ces conditions, le transport de passagers est délaissé au profit du transport de marchandises, non seulement parce que celui-ci est plus rentable, mais aussi et surtout parce que le transport de passagers exige des contraintes de sécurité et de confort que le réseau n'offre pas de façon adéquate au stade actuel.

Le Congo dispose de trois aéroports internationaux: Brazzaville (Maya-Maya), Pointe-Noire (Agostino Neto) et Ollombo, dotés d'installations aux normes de sécurité et de sûreté internationales. Cinq autres aéroports ont été construits ou réhabilités. Il s'agit d'Ouessou, d'Impfondo, de Dolisie, d'Owando et d'Ewo.

D'autres aéroports secondaires nécessitent par contre une réhabilitation et un équipement pour réduire les risques liés à l'utilisation de ces infrastructures (Nkayi, Sibiti, Mossendjo, Makoua) en l'état. La densité des stations météorologiques demeure faible.

Le réseau fluvial navigable congolais est de 7 276 km réparti entre 5 200 km de réseau international et 2 076 km de réseau intérieur. Au cours des dernières années, quelques actions du Gouvernement ont été esquissées, voire menées à terme. Malgré ces efforts, les trafics voyageurs et marchandises ont

continué de baisser entre 2009 et 2010 (-5,6 % et -9,1 % respectivement). Ceci se justifie en partie par le faible investissement dans l'aménagement des quais et des entrepôts, mais aussi par le manque d'organisation du trafic au port de Brazzaville où la durée des formalités à l'arrivée de voyageurs est restée élevée (45 minutes au lieu de 10 minutes en moyenne selon les normes internationales).

Le Congo dispose d'un grand port maritime qui est le Port autonome de Pointe-Noire. À ce jour, il est le seul port en eaux profondes sur les côtes de la sous-région Afrique centrale. Ces dernières années, il a bénéficié d'importants investissements qui lui ont permis de rester performant et compétitif sur toute la côte atlantique de l'Afrique. Ces investissements concernent notamment la reconstruction et l'extension du quai G sur 800 mètres linéaires à la côte; le prolongement de la digue extérieure et la construction d'un cavalier de protection en enrochement; la réfection du terre-plein bord à quai D. Les investissements ont également permis l'acquisition de vedettes et d'équipements de balisage.

5.2 Infrastructures de transport et localisation des activités économiques

Le renforcement des infrastructures économiques de base notamment, les infrastructures de transport est un préalable à l'activité économique. À travers l'orientation des choix de localisation des activités agricoles et industrielles, dans leurs calculs économiques, les agents économiques utilisent la disponibilité des infrastructures dans leurs variables de choix de localisation et des plans de déplacement. À travers l'orientation des schémas d'attractivité, la construction d'une nouvelle infrastructure entre deux points de l'espace va créer des flux d'échanges de biens et de mouvement de personnes entre les deux localités.

L'amélioration des conditions et la diminution des coûts de transport a également des effets distributifs, sur les agents économiques³. Le renforcement des infrastructures devrait accompagner les efforts de diversification de l'économie congolaise. La stratégie économique développée dans le Plan national de développement 2012-2016 privilégie une approche par grappes⁴. Un accent est mis sur la transformation accrue des produits primaires. Depuis des décennies, l'agriculture contribue faiblement (en moyenne, 4 %) au PIB, obligeant le pays à recourir aux importations de produits alimentaires pour environ 120 milliards de francs CFA.

La diminution des coûts de transport liée au développement des infrastructures est une condition à l'élargissement des marchés et au développement du commerce. Par exemple, l'ouverture du tronçon routier de la route nationale entre Dolisie et Pointe-Noire en 2011 a permis aux cultivateurs du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza de produire davantage⁵. Le bitumage de la route Makoua-Etoundi a eu la même conséquence sur la production vivrière et les échanges dans la Cuvette Ouest.

D'autres branches d'activité, comme le commerce et l'hôtellerie profitent de la mise en service de ces axes routiers et également des aéroports. À Dolisie, la gare routière municipale accueille environ une centaine de véhicules par jour, soit environ 1 200 voyageurs.

L'exploitation des réserves minières dans le pays nécessitera l'extension des axes ferroviaires en vue de permettre l'évacuation de la production minière,

l'interconnexion nationale du réseau ferroviaire étendu.

5.3 Mesures prioritaires pour favoriser le développement des infrastructures de transports au Congo

Des avancées notables ont été accomplies au cours des dernières années pour mettre à niveau les infrastructures de transport du pays. Malgré ces efforts, la qualité actuelle des services d'infrastructure de transport empêche l'économie congolaise d'exploiter au mieux son potentiel et de contribuer au développement d'un secteur hors pétrole dynamique en vue d'une croissance durable et d'une transformation structurelle. Aussi les mesures prioritaires suivantes doivent-elles être prises par les autorités:

- Mise à niveau des infrastructures de transport: cela passe par la réalisation d'un état des lieux sur les installations existantes afin d'estimer de manière précise les besoins de réhabilitation et en investissements nouveaux.
- Augmentation des ressources financières pour assurer les travaux d'entretien et de réhabilitation: les besoins financiers dans le secteur des transports sont considérables et sont souvent liés à l'expansion des infrastructures et à leur maintenance. Des dotations budgétaires annuelles suffisantes devraient être prévues pour assurer les travaux de maintenance nécessaires. De façon concrète, ces derniers peuvent être évalués et intégrés dans les cadres des dépenses à moyen terme.
- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles: les autorités congolaises, avec l'appui des partenaires techniques et financiers doivent accorder une attention particulière au renforcement des capacités de conception, de

³ Les pressions inflationnistes au Congo au cours de ces dernières années reflètent en partie les goulots d'étranglement au niveau du secteur des transports.

⁴ La stratégie a retenu sept grappes: l'agriculture et la chaîne agroalimentaire; la forêt et les industries de transformation et de commercialisation du bois; le pétrole et les hydrocarbures; les mines; les bâtiments et matériaux de construction; le tourisme et l'hôtellerie; les services financiers.

⁵ La production agricole est composée essentiellement des denrées alimentaires: bananes plantains, manioc, avocats, légumes, etc.

programmation, de gestion et de maintenance infrastructures de transport. Ces actions permettront au secteur du transport de disposer des compétences nécessaires pour une mise en œuvre satisfaisante du programme de réhabilitation et d'entretien des actifs mais aussi pour garantir sa soutenabilité.

- Participation accrue du secteur privé: il est indispensable que le secteur privé participe réellement au développement et à la gestion des infrastructures de transport et, pour cela, le gouvernement devra accélérer la mise en œuvre du plan d'action global pour l'amélioration du climat des affaires.

6. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES NATIONALES

Note de méthodologie sur l'évaluation de la qualité des données

La qualité des sources de données nationales pour les principaux indicateurs utilisés dans les profils de pays a fait l'objet d'une évaluation. Le résultat est présenté selon un code de couleurs: un disque vert indique une « bonne » source de données, un jaune une source « satisfaisante » et un rouge une source « à améliorer ».

Cette évaluation a privilégié la transparence et l'accessibilité de chaque source de données nationales. Elle a pris en compte la régularité et la périodicité de publication des sources de données, au vu de la périodicité de la publication et de la fréquence des mises à jour de données conformément aux normes internationales. La comparabilité des séries de données, leur durée dans le temps, les définitions et les unités de mesure standard ont été évaluées. L'accessibilité des bases de données a elle aussi été évaluée; plus précisément, la disponibilité des données et leur libre accès au grand public, leur format et la facilité de leur téléchargement et de leur partage. Ont également été évaluées la citation des données, ainsi que les renvois à des sources primaires ou secondaires. Enfin, l'évaluation a considéré l'exhaustivité des métadonnées pour la communication de données, ainsi que l'exhaustivité et la clarté de la documentation et des notes.

Indicateurs démographiques	Valeur	Évaluation
Population (en millions)	4,558 (2014)	3
Enfants (0-14 ans)	42,5 % (2014)	3
Adultes (15-64 ans)	54,1 % (2014)	3
65 ans et plus	3,4 % (2014)	3
Population urbaine (en %)	65,4 (2014)	3
Taux de croissance annuel moyen (en %)	2,7 (2014)	3
Indice synthétique de fécondité	4,9 (2013)	3
Espérance de vie à la naissance en années	61,7 (2013)	3

Principaux indicateurs macroéconomiques et sectoriels	Valeur	Évaluation
Taux de croissance réel du PIB (en %)	6,8 % (2014)	1
PIB (en milliards de dollars É.-U.)	13,95 (2014)	1
PIB à prix constant prices (en milliards de dollars É.-U.)	13,82 (2014)	1
Inflation – évolution annuelle (en %)	0,9 (2014)	1
Solde compte courant (en milliards de dollars É.-U.)	-3,76 (2014)	1

Tendances économiques et indicateurs de performance	Valeur	Évaluation
Flux d'IDE (en millions de dollars É.-U.)	5 502 (2014)	4
Exportations totales (en milliards de dollars É.-U.)	8,9 (2014)	1
Exportations des produits miniers(en milliards de dollars É.-U.)	8,2 (2014)	1
Importations totales (en milliards de dollars É.-U.)	9,89 (2014)	1
Formation brut de capital fixe (investissement)	9,0 (2014)	1

Éducation et emploi	Valeur	Évaluation
Taux d'alphabétisation (15-24 ans) (en %)	91,0 (2015)	1
Taux net de scolarisation dans le primaire (en %)	90,2 (2012)	1
Taux d'achèvement du primaire (en %)	72,9 (2012)	5
Rapport filles/garçons	1,07 (2012)	1
Taux net de scolarisation des filles dans le primaire (en %)	95,5	5
Ratio emploi-population totale (en %)	65,7 (2012)	1
Population en dessous du seuil international de pauvreté (1,25 dollar É.-U. par jour) (en %)	46,1 (2011)	1
Taux de chômage total (en %)	7,1 (2012)	1

Santé	Évaluation
Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1 000	49,1 (2013) 2
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	426 (2011) 2
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale (en %)	11,8 (2012) 2
Taux de mortalité infantile pour 1 000	35,6 (2013) 2
Proportion de naissances assistées par un personnel de santé qualifié	83,4 (2005) 2
Taux de prévalence du VIH/sida chez les 15-49 ans	2,5 (2013) 2

Codes des sources de données

1. Données nationales officielles (Institut national de la statistique)
2. Division de statistique de l'ONU et Institut national de la statistique
3. Division de la population de l'ONU
4. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
5. Banque mondiale

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence de régulation des postes et des communications électroniques du Congo (ARPCE) (2015), *Fibre optique*.

Banque africaine de développement (BAD), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2015), *Perspectives économiques en Afrique, République du Congo*.

Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) (2015), *Annexes conjoncture dans la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale*, juillet 2015.

_____ (2011), Communiqué de presse sur la réunion du Comité monétaire et financier national du Congo, 6 juin 2011.

Banque mondiale (2000), *Trade blocs*, Washington, D.C.

Comité permanent de cadrage macroéconomique et budgétaire (CPCMB) (2015), *Programmation budgétaire*, Brazzaville, République du Congo, septembre 2015.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2002), Troisième et dernier rapport d'évaluation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, Addis-Abeba.

_____ (2004), *État de l'intégration régionale en Afrique*, Addis-Abeba.

_____ et Commission de l'Union africaine, (2015), *Report on the state-of-play of progress towards Regional Free Trade Areas (FTAs) at Regional Economic Community level, both in the Tripartite*

and other regional economic communities.

Document présenté lors de la huitième Conférence des ministres africains du commerce, Addis-Abeba, 8-15 mai 2015.

_____, _____ et Banque africaine de développement (BAD) (2012), *État de l'intégration régionale en Afrique V: Vers une zone de libre-échange continentale africaine*, Addis-Abeba.

_____, _____ et _____ (2013), *État de l'intégration régionale en Afrique VI: Harmonisation des politiques visant à transformer l'environnement commercial*, Addis-Abeba.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2015), *Rapport sur l'investissement dans le monde: « Réformer la gouvernance de l'investissement étranger »*, Genève, juin 2015. http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2015overview_fr.pdf.

Direction générale de l'économie (2015), *Note de conjoncture deuxième semestre 2014 et perspectives 2015*, Brazzaville, République du Congo, avril 2015.

Division de statistique du Secrétariat de l'ONU (2015), Calculs des auteurs réalisés à partir des statistiques de la base de données Comtrade de l'ONU (<http://comtrade.un.org/>) et des données à intégrer dans la comptabilité nationale, disponibles à l'adresse <http://data.un.org/>. Données sur le commerce de l'énergie, disponibles à l'adresse <http://data.un.org/>.

Institut national de la statistique (2011), *Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM 2): analyse du module relatif aux indicateurs de base du bien-être* (questionnaire QUIBB), Brazzaville.

_____ (2011), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESIC, 2009)*, rapport d'analyse, Brazzaville.

_____ (2014), *Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo*, enquête 1-2 phase 1, Brazzaville, février 2014.

Ministère de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration, Plan national de développement (2012), 2012 -2016, *Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté*, Livre 1, République du Congo.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2015), *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement Versements, engagements, indicateurs par pays*, Paris, 2015.

UNCTADStat (2015), Calculs des auteurs réalisés à partir des statistiques de la base de données UNCTADStat, accessible sur <http://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>.

Visahq (2015), Calculs des auteurs réalisés à partir des données du site Internet, Visahq.com.

Sites web consultés

Agence de régulation des postes et des communications électroniques du Congo (ARPCE): <http://www.arpce.cg/index.php/en/a-propos-de-larpce> [consulté le 10 décembre 2015].

Communauté économique des États de l'Afrique centrale: <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/fr/a-propos-de-la-ceeac> [consulté le 8 décembre 2015].

Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale: <http://www.pdctac.org/> [consulté le 10 déc. 2015].

Programme national d'afforestation et de reboisement: <http://www.pronarcongo.org/home/objectives> [consulté le 10 décembre 2015].

Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System (ReSAKSS): <http://www.resakss.org/region/eccas> [consulté le 8 décembre 2015].